

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UNE CLÔTURE

**DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE**

Délai d'instruction de 1 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

**1 UN FORMULAIRE**

Si les travaux concernent un terrain à usage d'habitation : [Cerfa n°13703\\*13](#)

Si les travaux concernent un terrain à autre usage : [Cerfa n°13404\\*13](#)

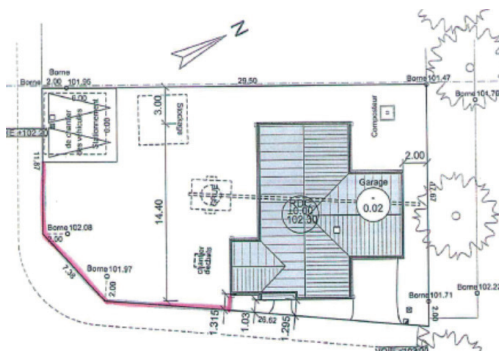
**2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN**

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.

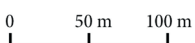


**3 UN PLAN DE MASSE**

Il permet de décrire le terrain et d'y situer la clôture.



- Surlignez les limites du terrain impactées par la construction de la clôture.
- Précisez l'échelle graphique utilisée



**4 UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR**

Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet de clôture.



**5 UNE NOTICE**

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti existant.

**RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :**

- La nature et les couleurs des matériaux apparents,
- La hauteur de la clôture.

**6 UNE PHOTOGRAPHIE**

Elle permettra de situer l'emplacement de la future clôture.



**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

Contactez le service Urbanisme

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Le vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Tél. : 02 51 63 69 22 – mail : [urbanisme@paysdemortagne.fr](mailto:urbanisme@paysdemortagne.fr)